

REGLEMENT INTERIEUR DU GOLF DE L'ILE FLEURIE

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les conditions générales d'utilisation des installations mises à la disposition des membres, abonnés et visiteurs. L'esprit général qui a présidé à sa mise en œuvre est l'éthique du golf : le respect du terrain, respect de la nature, respect des autres, afin de permettre à tous les joueurs de profiter de l'ensemble des installations dans une atmosphère de convivialité et de sportivité. Chaque joueur s'engage à respecter scrupuleusement le présent règlement intérieur, tout manquement à ces règles élémentaires pourra faire l'objet d'une lettre d'avertissement et éventuellement d'une exclusion du golf.

-Utilisation des installations : Il est recommandé aux joueurs de ne pas laisser d'objets de valeur dans leur voiture, dans les casiers de vestiaire et également de ne pas laisser sans surveillance leur matériel de golf. La direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

-Practice : L'accès au practice est libre et gratuit. Les balles et les seaux de practice sont la propriété du golf et ne doivent pas sortir de l'aire d'entraînement du practice. Les balles de practice sont interdites sur le parcours. Toutes personnes en possession de balles de practice en dehors de la zone d'entraînement feront l'objet d'une sanction avec risque d'une exclusion immédiate du golf. Il est également interdit de ramasser les balles de practice sur l'aire de practice.

-Parcours 9 trous : Avant d'accéder au parcours, le joueur doit obligatoirement passer à l'accueil pour obtenir une heure départ et un titre de jeu ou juste valider son départ (pour les membres). Le parcours est utilisable pour les joueurs ayant un niveau de jeu Carte verte. et disposant de la licence FFG. Tout joueur doit respecter l'ordre normal de jeu sans couper sur le parcours. Il est formellement interdit d'accéder aux berges de Seine. La direction se réserve le droit de fermer le parcours pour travaux, ou tout autre raison qu'elle jugera utile. En cas d'intempéries et/ou de gel, les chariots sont interdits.

-Parcours 3 trous : Avant d'accéder au parcours, le joueur doit obligatoirement passer à l'accueil pour obtenir une heure départ et un titre de jeu ou juste valider son départ (pour les membres et abonnés). Le parcours est utilisable pour les joueurs ayant tout niveau de jeu.

-Réservations pour accès aux parcours : Chaque joueur est tenu de réserver une heure de départ, personnellement à l'accueil, par internet ou par téléphone et pas plus de 7 jours avant le jour fixé. Un joueur, qui après réservation d'une heure de départ, ne se présente pas, ou néglige d'annuler 24 heures à l'avance, sera signalé "NO SHOW" par notre service de réservation et en cas de récidive se verra interdire la possibilité de réserver à l'avance. Les joueurs partent exclusivement du trou n°1, par partie de 4 joueurs maximum. Le personnel du golf se réserve le droit de compléter les départs à hauteur de 4 joueurs par partie.

Les membres ne peuvent réserver à l'avance qu'une seule heure de départ pour 9 trous par jour et ne pourront effectuer un parcours 9 trous supplémentaire qu'après réservation sur place le jour même en fonction des disponibilités. L'accueil ne pourra garantir aux membres temps plein l'accès qu'à un seul parcours 9 trous par jour pendant les week-ends de haute saison.

-Putting-green : Il est réservé uniquement au putting. Les approches y sont interdites ainsi que les balles de practice. Accès libre et gratuit.

-Pitching-green et bunker d'entraînement : Les balles de practice y sont interdites. Accès libre et gratuit.

-Heures d'ouverture : Le golf est ouvert du lundi au dimanche et les horaires varient de 7h30 à 23h en fonction des jours et des saisons (affichage +information sur www.golf-ilefleurie.com). En dehors des heures d'ouverture, le golf décline toute responsabilité s'il advenait un accident à un joueur en raison de conditions climatiques (foudre, tempête ...) et également en cas de noyade dans le lac sur le parcours ou dans la Seine.

-Vitesse de jeu : Le temps de jeu maximum sur 9 trous est d'environ 1h30, il en va de la responsabilité des joueurs de veiller à respecter ces normes.

-Règlement des compétitions : L'annulation de la participation à une compétition doit être signalée au moins 24 heures à l'avance, en cas d'absence non prévue ou sans motif valable, le joueur devra acquitter son droit de jeu à la compétition.

-Greens et départs d'hiver : Lorsqu'il gèle ou dans d'autres conditions climatiques exceptionnelles ou pour des travaux sur le parcours, il peut être décidé d'utiliser des greens ou tees d'hiver. Ces renseignements ainsi que d'autres sont communiqués aux joueurs à l'accueil du golf. L'entretien d'un parcours de golf est un travail difficile, nous demandons aux joueurs de laisser la priorité au personnel de l'équipe du Terrain lorsqu'ils interviennent à distance de tir.

-Tenue vestimentaire : une tenue vestimentaire correcte est exigée dans l'enceinte du golf : jogging, survêtement, short de sport, maillot de bain, débardeur, torse nu sont interdits.

-Animaux domestiques : ne sont pas acceptés dans l'enceinte du golf, ni au restaurant.